

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Nous, Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4,

Vu le Code de la route, L411-1 à 411-7,

Vu la demande d'occupation du domaine public, effectué par Monsieur BOSQUET David, pour le chantier du 113 rue du Général de Gaulle 59123 Zuydcoote, afin d'installer un poteau sur socle béton de hauteur de huit mètres au point de raccordement avec une traversée aérienne de la chaussée pour rejoindre le chantier, du 27 janvier 2023 au 27 mars 2024.

Considérant, qu'il y a lieu de prévoir des mesures en vue d'assurer le chantier en toute sécurité.

ARRETONS

Article 1 : Monsieur BOSQUET David est autorisé à installer un poteau sur socle béton de hauteur de huit mètres au point de raccordement Enedis au droit du 114 rue du Général de Gaulle, 27 janvier 2023 au 27 mars 2024.

Article 2 : L'entreprise devront prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer la sécurité des piétons.

Article 3 : L'installation sera signalée la journée et la nuit, en cas de détérioration, le revêtement de sol de la voie publique sera réfectionné aux frais du pétitionnaire.

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ghyselde,
- Monsieur BOSQUET David de la société SN Laridant.

Article 5 : Certifié exécutoire après notification le 31 janvier 2023.

Fait à Zuydcoote, le 31 janvier 2023

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNALE DE ZUYDCOOTE' and '(1902)' and features a central emblem with a figure and a star.

Florence VANHILLE